

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2007

MÉDICAMENT - (n° 3062)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Evin, Mme Guinchart, M. Jean-Marie Le Guen, M. Bapt, M. Renucci
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

ARTICLE 4

Dans la dernière phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« présentent des propriétés sensiblement différentes »

les mots :

« ont démontré des effets différents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'apporter des précisions à la rédaction actuelle du texte en insistant plus sur les effets des produits mentionnés que sur les propriétés.